



FORMATION 1 AN PAR CORRESPONDANCE

Conseiller de forme & de santé

- Présentation
- Programme
- Certification



Conseiller de Forme & de Santé (CFS)

Durée : 1 an à compter de la date d'inscription.
200 h environ

Formation par correspondance permettant d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans les différents domaines de :

- la phytothérapie
- l'herboristerie
- l'aromathérapie
- la gemmothérapie
- l'homéopathie
- la diététique
- la nutrithérapie

OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS

- Créer et gérer une boutique de produits naturels
- Étendre et fidéliser la clientèle d'une boutique spécialisée
- Proposer des programmes de santé et des cures efficaces
- Connaître et appliquer la réglementation

Le conseiller devient l'indispensable chaînon entre la personne qui souhaite prendre en charge son hygiène de vie, sa diététique, son comportement de santé... et la multitude des produits proposés sur le marché

FORMATRICES :



Céline CALVIN

Certifiée IMDERPLAM
« Plantes Médicinales et Médecines Douces »
Gérante d'une boutique spécialisée en compléments alimentaires, phytothérapie et cosmétique naturelle depuis 15 ans



Hélène MAES

Certifiée IMDERPLAM
« Plantes Médicinales et Médecines Douces »
Pharmacienne en officine pendant 30 ans

NIVEAU REQUIS

Aucun diplôme n'est exigé, cependant un niveau bac est conseillé.

MODE D'ENSEIGNEMENT

Essentiellement délivrée par correspondance, la formation s'organise autour de :

- **11 dossiers** transmis à l'élève par courrier sur supports papier correspondant aux 11 modules abordés.
- 1 recueil de **108 fiches** des principales plantes abordées dans les cours
- **Suivi personnalisé**, assuré par un professeur auprès duquel l'élève peut s'adresser par téléphone (1 permanence par semaine) ou par courriel.
- Pour chaque module, afin de synthétiser les connaissances et évaluer les acquis, des devoirs sont à rendre et seront corrigés.
- 2 jours de regroupement à IMDERPLAM au cours desquels l'élève passe un **examen** afin de valider sa formation :
Vendredi 14, Samedi 15 septembre 2018.
- Stage 1 ou stage 2 au choix (cf p. 38, p.40)..

PUBLICS CONCERNÉS :

Professionnels de la vente et de la diffusion de produits naturels

Personnes souhaitant créer ou travailler dans une boutique de produits naturels, et en parapharmacie

Personnes s'intéressant aux plantes médicinales et aux compléments alimentaires naturels pour elles et pour leur entourage

D'une façon générale, le certificat permet aux étudiants ayant acquis des connaissances solides d'utiliser, de conseiller et de vendre les plantes médicinales non toxiques, sous toutes leurs formes (phytothérapie, herboristerie, compléments alimentaires)



PROGRAMME

CETTE FORMATION S'ARTICULE AUTOUR DE 11 MODULES :

- Introduction : La phytothérapie, définition et formes galéniques, la législation qui s'y rapporte. Classification des principales propriétés des plantes médicinales. Qu'est-ce qu'un traitement de fond ? Comment faire de la prévention saisonnière ?
- Le système digestif
- Le système respiratoire
- Le système génito-urinaire
- Le système circulatoire
- Le système génital et endocrinien, féminin et masculin
- Le système ostéo-articulaire
- Le système nerveux
- Les glandes endocrines
- La peau et la cosmétologie
- La minceur

CONTENU DES COURS POUR CHAQUE MODULE :

- Anatomie, physiologie et pathologies (les principales affections)
- Les conseils à donner et les formes galéniques à utiliser
- Les plantes en unitaire ou en mélange
- Les bourgeons et la gemmothérapie
- La nutrithérapie : oligo-éléments, vitamines, acides aminés
- Les huiles essentielles actives et les précautions d'emploi
- Les conseils alimentaires et d'hygiène de vie
- Des informations complémentaires spécifiques à chaque système
- Les solutions homéopathiques

Rappel : pour chaque module, afin de synthétiser les connaissances et d'évaluer les acquis, des devoirs sont à rendre et seront corrigés.



Certification

Lors des journées de regroupement à IMDERPLAM, un examen de contrôle des connaissances permet d'obtenir le certificat de « Conseiller de Forme et de Santé ». Le certificat délivré par IMDERPLAM est un certificat privé, qui autorisera son titulaire à exercer dans le cadre des lois en vigueur.

REGROUPEMENT À L'ÉCOLE :
Vendredi 14, samedi 15 septembre 2018

INSCRIPTION :

L'inscription à la formation de Conseiller de Forme & de Santé peut se faire à tout moment de l'année (à raison d'une session organisée chaque début de mois). L'élève bénéficiera d'un an de suivi à compter de la date à laquelle il s'est inscrit. Il passera son examen dans l'année, ou l'année suivante, à raison d'une session organisée chaque mois.



Financement personnel : **1200€**
Financement organisme ou entreprise : **1400€**
Stage d'été facultatif : (tarifs cf. Doc.stage)